

Erlinsbach, août 2021

À l'attention des groupes de vol à voile
de la Fédération suisse de vol à voile

INVITATION AU COURS DE PERFECTIONNEMENT (BFK) 2022 «Introduction au vol en montagne» à Samedan

| | |
|----------------------------|---|
| Dates | Du lundi 13 juin au vendredi 24 juin 2022, sans interruption. |
| Lieu | Aérodrome de Samedan (LSZS). Les décollages s'effectuent au treuil à Samedan. |
| Hébergement | le camping Gravatscha (www.camping-gravatscha.ch) se trouve juste à côté de l'aéroport de Samedan; pour un hébergement organisé en privé, le mieux est de consulter le lien www.engadin.ch . |
| Effectif | Le nombre maximal de participants est limité à 20 pilotes. |
| But du cours | Chaque participant(e) connaît les principes de base pour la sécurité de vol en montagne et peut les appliquer. |
| Participation | Ce cours s'adresse à des pilotes ayant peu ou pas d'expérience dans les Alpes. En règle générale, la participation se fait par team de deux pilotes par monoplace. Inscription individuelle possible après avoir contacté le responsable administratif. |
| Conditions | Licence EASA SPL et Médical valable. Affiliation à la Fédération suisse de vol à voile (de par le groupe de vol à voile). Présence pour toute la durée du cours. Alors qu'aucune extension n'est requise pour l'usage du treuil lors des vols sur biplace, les conditions suivantes s'appliquent pour l'emploi d'un planeur monoplace amené au cours: <ul style="list-style-type: none">• L'extension pour le départ au treuil doit être effectuée avant le cours;• L'initiation pour le départ au treuil et un entraînement de vol d'au moins 10 heures, durant les 12 derniers mois, doivent avoir été effectués sur le monoplace emmené;• La condition pour voler sur le monoplace emmené est l'autorisation par 2 instructeurs après 6 journées de vol en double commande. <i>Offre:</i> le groupe de vol local propose une initiation préalable pour le treuil (y compris sur le monoplace emmené), contact direct via gliding@engadin-airport.ch . |
| Contenu du cours | Théorie, formation en biplace, et ensuite, <i>si qualification adéquate</i> , pratique en monoplace. Aucun vol de distance dans les Alpes ne sera effectué. |
| Planeurs | Equipement: un système d'oxygène(O ₂) fonctionnel avec une bouteille pleine (dans les biplaces, système d'oxygène pour 2 pilotes; les instructeurs n'amènent que leur propre canule nasale), un ELT à déclenchement automatique monté fixement (406 MHz ou 121.5 MHz) et un FLARM. |
| Inscription | Au moyen du formulaire ci-joint, à retourner au secrétariat de la FSVV via le président du groupe de vol à voile. |
| Délai d'inscription | 31 janvier 2022 (les frais de participations seront facturés peu après). |
| Coûts | <u>Frais de participation:</u> CHF 750.-; CHF 300.- pour les participants jusqu'à 25 ans révolus. Les frais couvrent une partie des coûts pour les instructeurs (défraiements), les biplaces (location, transport, oxygène, etc.) et pour l'administration. Les coûts non-couverts sont pris en charge par la Fédération de vol à voile. Les participants paient eux-mêmes leurs taxes de décollage de CHF 40.- par départ (achat de ticket de départ auprès du responsable administratif). |

- les biplaces sont amenés par les participants (mêmes exigences que pour les mono-places). Les planeurs standards pour le CP (BFK) sont des Duo Discus ou des DG1000 (nos instructeurs ont beaucoup d'expérience sur ces planeurs). Les planeurs doivent avoir une assurance casco complète pour toute la durée du cours. En cas de dommages, la franchise sera prise en charge par l'exploitant (groupe de vol à voile) et/ou le participant au cours. Le PIC (Pilot in command) responsable, aussi avec un instructeur sur le siège arrière, est toujours le participant (car tous les participants ne sont plus des élèves pilotes). Cela doit aussi être le cas pour des raisons douanières (les pilotes résidant en Suisse ne peuvent pas piloter en tant que PIC des planeurs non dédouanés). Le participant (en tant que PIC) n'a pas besoin d'avoir une extension pour des vols passagers pour les vols durant le cours, vu qu'au point de vue du droit aérien, un tel vol est considéré comme vol avec double équipage.

Des bouteilles en acier avec de l'oxygène (200 bar) peuvent être louées comme suit:

- 2 litres, diamètre 100 mm, longueur hors tout 430 mm, jusqu'au goulot 350mm, diamètre du goulot 25,6mm pour CHF 60.- par bouteille
- 3,5 litres, diamètre 100 mm, longueur hors tout 660 mm, jusqu'au goulot 580mm, diamètre du goulot 38 mm pour CHF 80.- par bouteille
- D'autres dimensions ne sont pas disponibles au travers du cours et doivent être apportées par ses propres soins.

Des biplaces peuvent être aussi loués auprès du cours; Tarif selon le type de CHF 130.- à 150.- par jour. Les détails peuvent être demandés auprès du responsable administratif.

Sécurité

La direction du cours porte une part de responsabilité pour la *sécurité et la santé* des participants. Pour cette raison, les dispositions supplémentaires suivantes s'appliquent:

FALRM

Logiciel au moins version 7.05, banque de données actuelle des obstacles Suisse ou Alpes. *Au moyen d'une analyse de portée actuelle de FLARM (pas plus que 12 mois), l'exploitant du planeur démontre que la portée du système incorporé FLARM est supérieure au «minimal safe range» recommandé par FLARM Technology AG.*

- Puissance de réception: flarm.com/support/tools-software/flarm-range-analyzer
- Puissance d'émission: ktrax.kisstech.ch/flarm-liverange

Les modes Stealth et No-Track NE doivent PAS être activés (**S'ils sont activés, le service Search-and-Rescue (SAR), basé sur les données reçues par les stations au sol, n'est alors pas possible**). Le planeur doit être enregistré sous ddb.glidernet.org dans la DataBase des Devices de l'OGN. L'identification et le tracking doivent être autorisés par l'inscription à l'OGN.

Si le planeur est équipé d'un transpondeur, l'adresse ID du FLARM doit être **obligatoirement** l'adresse ID du transpondeur (adresse hex du planeur selon le certificat d'enregistrement de l'OFAC).

Radar-FLARM: Un affichage spatial, sur lequel le trafic environnant est visible, apporte une sécurité supplémentaire, vu que les croisements possibles sont visibles à temps et que des procédures d'évitement peuvent être prévues. Avec les calculateurs LX9xxx, le FLARM doit être couplé avec ceux-ci.

XPDR

Vu qu'il faut toujours compter avec des approches IFR à Samedan, un transpondeur enclenché apporte une sécurité supplémentaire, vu que le planeur est aussi en partie visible pour le trafic IFR. Les vols d'onde dans l'espace aérien de classe «C» ne sont généralement possible qu'avec un XPDR.

Autre

L'utilisation de lumières à éclats est également un gain de sécurité.

COVID

La roue de queue d'appont **ne doit pas** être peinte en blanc (mais rouge ou orange).

Pour autant que les certificats COVID existent encore et soient utilisables au début du cours, il ne sera pas possible de participer au cours sans un certificat COVID valable.

Demandes

Les demandes sont à adresser à:

- Reinhold Müller, responsable administratif, Nellweg 17b, 5018 Erlinsbach
Tél: 052 338 24 24, mobile: 079 692 29 24, Threema: YKZPAS5J
e-mail: bfkadmin@rmbh.ch

- Christophe Petitpierre, AéCS, Secrétariat FSVV, Lidostrasse 5, 6006 Lucerne
Tél.: 041 375 01 05
e-mail: petitpierre@aeroclub.ch

INSCRIPTION

COURS DE PERFECTIONNEMENT (BFK) 2022

BFK
Introduction au vol en montagne
Aéroport de Samedan

Veillez envoyer votre inscription (en respectant le délai du **31 janvier 2022**) à: gliding@aeroclub.ch
ou: *Fédération suisse de vol à voile, c/o Aéro-Club de Suisse, Lidostrasse 5, 6006 Lucerne*

Nom / prénom:

Adresse exacte:

Date de naissance:

E-mail:

Tél. privé:

Tél. prof.:

mobile:

Membre du groupe de vol à voile:

depuis quand:

Le planeur suivant monoplace/biplace sera emmené

type:

HB/D-:

Adresse(s) en cas d'urgence:

Remarques - Souhait quant à l'équipe:

Question: Pouvez-vous transporter un planeur biplace de votre région au lieu du cours?

Oui

Non

➤➤➤ voir au verso, s.v.p.!

Nom (répétition)

Numéro de la licence vol à voile:

Médical valable jusqu'au:

Date de l'examen:

Expérience Expérience totale h: décollages:

 Durant la saison 2021 h: décollages:

 Sur le monoplace prévu durant le cours h: décollages:

Types de décollage autorisés:

Sur quels types de biplace avez-vous déjà fait une transition?

Motivation: Quelles sont les raisons principales de votre inscription?

Date:

Signature du participant:

Date:

Signature du président du groupe de vol à voile:

Valable seulement avec la signature du président du groupe de vol à voile!